

2.5 GESTION DES TOURNOIS

Sommaire : Pages 1 et 2 avec récapitulatif des formulaires

1 : [Homologation](#)

2 : **Après tournoi :**

- 2.1 : [Page de garde](#) du rapport technique (formulaire T1 ter)
- 2.2 : Check-list
 - 2.2.1 : [Check-list : tournois rapides](#) (formulaire T4 ter)
 - 2.2.2 : [Check-list : tournois joués en cadence lente](#) (formulaire T5 ter)
 - 2.2.3 : [Rapport simplifié](#)
- 2.3 : [Fiche concernant le traitement des tournois fermés FIDE](#) (formulaire T6)
- 2.4 : [Modèle de règlement intérieur](#)
- 2.5 : [Récapitulatif des participants](#) (formulaire T2)
- 2.6 : [Attestations sur l'honneur](#) (formulaires T7 et T8)
- 2.7 : [Droits d'homologation](#)
- 2.8 : [Avertissement écrit](#) (formulaire T10)

3 : **Indemnisation :**

- 3.1 : [Barème d'indemnisation](#)
- 3.2 : [Fiche d'indemnisation de l'arbitre](#)
- 3.3 : [Enquête forfait non justifié](#) (formulaire T9)

4 : [Attestation de stage](#) :

□ Formulaires de type H

H comme...homologation !

Suivre la procédure informatique mise en place sur le site fédéral pour les tournois à cadence lente et FIDE.

Suivre la procédure mise en place par les Ligues pour les tournois à cadence lente ne comportant que des joueurs de la Ligue et non FIDE et pour les tournois à cadence rapide.

□ Formulaires de type T

T comme...traitement des tournois ! Ils sont sous l'entière responsabilité de l'arbitre.

Référence du formulaire	Nature du formulaire	Remarques
T1 ter / DNA	Page de garde	Document qui présente de façon synoptique un certain nombre de données faisant l'objet d'un contrôle de la part de la DNA.
T2 / DNA	Récapitulatif des participants	Toutes les personnes qui participent à une manifestation homologuée doivent être en règle vis à vis de notre Fédération sportive
T3 / DNA	Fiche de calcul des droits d'homologation	Le chèque correspondant à cette somme doit obligatoirement accompagner cette fiche.
T4 / DNA	Check-list : tournois rapides	Liste des pièces qui composent le rapport technique
T5 ter / DANN	Check-list : tournois joués en cadence lente	Liste des pièces qui composent le rapport technique
T6 / DNA	Fiche concernant le traitement des tournois fermés FIDE	Liste des pièces qui composent le rapport technique et remarques spécifiques.
T7 / DNA	Attestation sur l'honneur (licence A)	Exemple d'attestation que doit remplir et signer un joueur ne présentant pas sa licence A
T8 / DNA	Attestation sur l'honneur (licence B)	Exemple d'attestation que doit remplir et signer un joueur ne présentant pas sa licence B
T9 / DNA	Enquête forfait non justifié	Exemple de lettre que doit envoyer l'arbitre à un joueur forfait.
T10 / DNA	Avertissement écrit	Modèle d'avertissement écrit

□ Formulaires de type I

I comme ...informatique ou comme...indemnités !

Référence du formulaire	Nature du formulaire	Remarques
I2 bis / DNA	Fiche d'indemnisation d'un arbitre délivrée lors de l'arbitrage d'une manifestation homologuée	Rappel : toute indemnisation doit être déclarée (impôts).

Homologation des tournois à cadence lente.

Pour ce qui concerne les tournois rapides ou lents comptant pour le elo national mais ne comportant que des joueurs de sa propre Ligue la demande d'homologation est du ressort des Ligues. Voir la procédure mise en place avec les délégués ELO des Ligues. La liste des responsables des homologations dans les différentes Ligues est consultable sur le site FFE <http://www.echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRH>

Pour ce qui concerne les tournois FIDE, et tous les autres tournois comptant pour le elo national, les demandes sont à faire directement sur le site fédéral.

Procédure :

- 1- Se connecter en tant qu'utilisateur, <http://echecs.asso.fr/Connect.aspx> ,
- 2- En haut à gauche cliquer sur « Homologation »,
- 3- Remplir le formulaire,
- 4- Enregistrer.
- 5- Un message sera reçu dès validation de la compétition. Ce message sera du style :
 - 0 « Suite à votre demande, le Tournoi XCXCXCXCX est homologué sous le numéro XXXXX.
 - 1 Vous pouvez administrer et envoyer les résultats en vous connectant à <http://admin.echecs.asso.fr>
 - 2 login: XXXXX
 - 3 password : XXXXXXXXXXXX

RAPPORT TECHNIQUE : PAGE DE GARDE

Formulaire T1 ter

Identification de l'arbitre rédacteur

Nom et prénom de l'arbitre rédacteur:

Numéro de licence de l'arbitre rédacteur:

Niveau de l'arbitre rédacteur:

Adresse postale :

.....

Téléphone et e-mail : ☎ ✉

Nom , prénom et n° de licence de l'arbitre principal (si différent).....

Nom de l'événement :

Numéro d'homologation FFE:

Date(s) de l'événement : du au

Lieu (commune, département, ligue) :

Nom, prénom et coordonnées de l'organisateur :

.....

.....

Caractéristiques techniques

Nombre de rondes :

Nombre de joueurs FIDE : (si cadence FIDE)

Nombre de joueurs au total :

Cadence Rapide ; Cadence FFE ; Cadence FIDE (Cocher une seule case)

Départages :

Type d'appariements :

Système de répartition des prix :

Montant total des prix distribués :

Tarif des droits d'inscription : ADULTES = € JEUNES = €

Nom et titres des adjoints :

NOTES

Attestation(s) de stage pratique jointe(s) : OUI NON

Copie de demande de sanction ou d'explication : OUI NON

Bordereau de licence jointe (s) pour le secrétariat FFE : OUI NON

Divers

Date et signature de l'arbitre :

2.2.1 : Check-list : tournois rapides

TRAITEMENT DES TOURNOIS RAPIDES

CHECK-LIST

Formulaire T4Ter /DNA

	Délégué ELO Régional	Directeur des Titres
1. Page de garde	X	X
2. Liste alphabétique des compétiteurs	X	X
4. Grille américaine	X	X
5. Règlement Intérieur du Tournoi		X
6. Sauvegarde informatique + « exportations »	X	
8. Récapitulatif des participants	X	
9. Attestations sur l'honneur (le cas échéant)	X	
11. Fiche d'indemnisation de l'arbitre		X
13. Attestation de Stage Pratique portant sur un stagiaire ou candidat		X
14. Rapport disciplinaire (le cas échéant)		X

Le rapport technique **complet (avec le numéro d'homologation FFE)** doit nécessairement être adressé dans **les 7 jours** qui suivent la fin du tournoi. L'arbitre principal est responsable de la rédaction et de l'expédition du rapport par courrier tarif normal ou par INTERNET. Conformément à l'article 13 du RIDNA, le rapport établi par un stagiaire (adressé uniquement au Directeur des Titres) n'est utilisé que pour valider le cursus de l'impétrant. Tout arbitre ne respectant pas ces directives peut être sanctionné (voir article 33.3 du RIDNA).

Adresse du Délégué Elo Régional (A remplir par ligue) :

Adresse du Directeur des Titres :

M. Dominique DERVIEUX, 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DTTSDNA@gmail.com

Il convient d'adresser à l'organisateur une version personnalisée du rapport technique comportant les pièces susceptibles de l'intéresser.

Aucun résultat ne doit être envoyé directement à la Direction nationale du Classement.

L'arbitre est tenu de conserver dans ses archives personnelles une copie du rapport technique pendant 6 mois à compter de la date de fin de tournoi.

2.2.2 : Check-list : tournois joués en cadence lente

TRAITEMENT DES TOURNOIS joués au système suisse en cadence lente

CHECK-LIST (V4-BAF 130)

Formulaire T5 Ter / DNA

	Secrétariat fédéral	Directeur des Titres
1. Page de garde		X
2. Liste alphabétique des compétiteurs		X
3. Grille américaine		X
4. Règlement Intérieur du Tournoi		X
5. Boule Papi vers Erick Mouret	X	
6. Attestations de normes (formulaires FIDE) <i>le cas échéant</i>	X	
7. Récapitulatif des participants	X	
8. Droits : facture et chèque	X	
9. Fiche d'indemnisation de l'arbitre		X
10. Attestation de Stage Pratique portant sur un stagiaire ou candidat		X
11. Rapport disciplinaire (le cas échéant)		X

- Date limite d'expédition : le rapport **complet (avec le numéro d'homologation FFE)** doit être adressé au plus tard à J + 7 au secrétariat fédéral (la partie complète qui le concerne) et au Directeur des Titres (idem) par INTERNET ou à défaut par courrier. Le jour J correspond à la date de la dernière ronde. Le non-respect de cette directive implique une amende de 67 euros à payer par l'organisateur. Conformément à l'article 33.3 du RIDNA, un arbitre ne se conformant pas à ces directives et ne respectant pas le délai "J + 7" peut être sanctionné par la DNA. Le rapport technique d'un tournoi est toujours établi et signé par l'arbitre principal en personne.
- Il convient d'adresser à l'organisateur une version personnalisée du rapport technique, comportant les pièces susceptibles de l'intéresser.
- Adresse du secrétariat fédéral :
Fédération Française des Echecs, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines Cedex
- Mail d'Erick Mouret : erick.mouret@echecs.asso.fr
- Adresse du Directeur des Titres :
M. Dominique DERVIEUX, 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DTTSDNA@gmail.com
- Cette check-list ainsi que cette procédure de traitement ne concernent que les compétitions dont les parties sont jouées en cadence lente. Pour les parties rapides, voir le formulaire « T4 Ter » de la DNA.

L'arbitre est tenu de conserver dans ses archives personnelles une copie du rapport technique pendant une année à compter de la date de fin de tournoi.

Le Rapport Technique Simplifié V2

Le rapport technique simplifié existe déjà depuis un certain temps mais il est pratiqué plutôt par des arbitres de haut niveau qui ont eux-mêmes trouvé ce procédé logique. A une époque où on se soucie beaucoup de l'environnement, il économise du papier, de l'encre pour votre imprimante et des frais d'envoi.

Comment faire ?

La sauvegarde (boule) PAPI dans les 2 jours suivant la compétition à Erick Mouret. Le rapport technique dans des 7 jours à Dominique DERVIEUX, responsable des tournois, sanctions et titres de la DNA DTTSDNA@gmail.com Il faut aussi envoyer au secrétariat fédéral les éléments indispensables par courrier.

A Erick Mouret.

Par mail : erick.mouret@echecs.asso.fr

Sauvegarde PAPI (Boule)

Au secrétariat Fédéral

Par courrier : Fédération Française des Echecs, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines Cedex

- Le calcul des droits de l'homologation + le chèque
- Les attestations de norme FIDE signés (si applicable)
- Formulaire T2 : Récapitulatif des participants.

A Dominique DERVIEUX

Par mail : DTTSDNA@gmail.com

Fichiers en format word ou pdf les documents listés sur le formulaire T4 Ter ou T5 Ter, soit :

- Page de Garde T1ter
- Le règlement Intérieur
- I2bis – fiche d'indemnisation de l'arbitre
- Attestation de Stage Pratique (positive)
- La grille américaine
- La liste alphabétique des participants

Si vous lui envoyez tout ça par mail pas besoin de lui faire un courrier.

Par courrier : M. Dominique DERVIEUX 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS

- Demandes de Sanction obligatoirement signé
- Attestation de Stage Pratique NEGATIVE, obligatoirement signé

TRAITEMENT DES TOURNOIS FERMES HOMOLOGUES FIDE

Ce rapport technique doit être envoyé dans les 7 jours qui suivent la fin du tournoi à :

Fédération Française des Echecs, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines Cedex

Tout retard sera sanctionné par un amende de 67 euros à payer par l'organisateur et par une mesure disciplinaire prise par la DNA à l'encontre de l'arbitre. Un second exemplaire du rapport doit être adressé à :

M. Dominique DERVIEUX, 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS

DTTSDNA@gmail.com

Ce rapport technique comprend les pièces suivantes :

- ❑ **Liste des participants** en respectant l'orthographe des noms adoptée par la FIDE, notamment pour l'alphabet cyrillique, avec numéros d'identification FIDE, Elo international, fédérations (en employant le code FIDE, en trois lettres).
- ❑ **Grille des résultats** (renumérotée selon le classement final)
- ❑ **Attestations de normes, le cas échéant (formulaires FIDE)** (*le directeur des titres n'est pas destinataire de cette pièce*).
- ❑ **Fiche de calcul des droits d'homologation et chèque** (*le directeur des titres n'est pas destinataire de cette pièce*).
- ❑ **Fichier pgn de l'ensemble des parties** *le directeur des titres n'est pas destinataire de cette pièce.*

Remarque : l'arbitre est tenu de conserver dans ses archives personnelles une copie du rapport technique pendant 1 an à compter de la fin du tournoi.

2.4 : Modèle de règlement intérieur

MODELE DE REGLEMENT INTERIEUR DE TOURNOI.

Entente préalable entre :

- l'**Arbitre principal et l'Organisateur.**
- l'**Organisateur et la Direction Technique Nationale.**

pour définir les modalités techniques du tournoi, obtenir son homologation FFE ou FIDE et préciser les types de joueurs qui pourront y participer (étrangers ?), afin de tout prévoir (!?) pour un bon déroulement.

C'est la règle des 4 W des Anglais (Where, Why, When, Who)

Le **Règlement Intérieur** doit être préparé par l'Arbitre et l'Organisateur, avant la 1^{ère} ronde. Il doit être affiché dans la salle du Tournoi.

Article 1 :

L'Association (Club, Comité...) :
organise le
du au (bien définir le ou les tournois).

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (Congrès de 20.....)

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE 20.....)

(forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE))

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et (ou) réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 :

Cadence : 40 coups / 2h puis 20 coups / 1h, soit séance de 6h puis ajournement.

Dernière ronde au "Finish" (40 coups/2h, puis 20 coups/1h jusqu'à fin de la partie) ou au KO (ex : séance de 6 heures de jeu puis 30 min. au tombé du drapeau en appliquant pour cette fin de partie les Règles du Jeu Rapide, chapitre 4 Ter).....

Article 4 :

Horaire de Jeu :

(Actuellement , la FIDE n'impose aucune contrainte de Jeu : séance de jeu de 4h, ou 6h, ou 8h et reprise d'ajournement de 2h, ou 4h sont donc possibles.)

Vérification des licences :

Clôture des inscriptions :

Clôture du Tournoi : (jour, heure et lieu):

Reprise des ajournées :

Système Suisse : dans l'ordre des rondes

Toutes Rondes : selon l'estimation de l'arbitre (par exemple si un joueur a 2 ajournées, l'arbitre préviendra ce joueur qu'à 9h, il commencera par la 2^e ajournée qui paraît simple puis après ½ heure de détente, il continuera éventuellement par la 1^{ère} qui paraît plus complexe.)

L'arbitre peut éventuellement ajouter une ou des séances supplémentaires.

Affichage des appariements à heures. Présence de l'Arbitre jusqu'à heures.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Adultes : Jeunes :

Répartition des Prix (indiquer que la liste des prix figure en annexe, avec affichage dans la salle de tournoi avant la Nième ronde. Préciser les modalités d'attribution des prix, ex aequo, non-cumulables, catégories, système Hort, etc....

Article 6 :

Départage des ex aequo : (indiquer les systèmes choisis dans l'ordre)

Article 7 :

Particularités locales : par exemple

- appariements accélérés pendant les rondes; système
- exclusion après 2 forfaits ou un forfait non justifié,
- respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),
- aucune nullité ne sera accordée avant le N^{ième} coup et (ou) ...heure(s) de jeu,
- les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre,
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés,
- les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de la ronde,
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- vente de littérature échiquéenne interdite dans l'aire de jeu
- signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- buvette installée loin de la salle de jeu
- toute dégradation entraînera une exclusion
- animations

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 8 :

Arbitre Principal :

Autres Arbitres :

.....
(indiquer le titre : Arbitre International, Arbitre FIDE, Fédéral 1, 2 3 ou 4, Stagiaire)

Article 9 :

Jury d'appel : (pour les tournois de haut niveau) Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

2.5 : Récapitulatif des participants

Formulaire T2 / DNA

TRAITEMENT DES TOURNOIS RECAPITULATIF DES PARTICIPANTS

TOURNOI :

N° d'homologation :

Date(s) : du au

Nom et numéro de licence de l'arbitre principal:

.....

Nombre de participants (ayant joué au moins une ronde) :	
---	--

Nombre de joueurs ayant présenté une licence F.F.E valable pour la saison en cours :	
Nombre de joueurs étrangers n'ayant pas de licence F.F.E à présenter : (un étranger inscrit sur la liste FRA de la F.I.D.E n'entre pas dans cette catégorie mais dans la première voire dans les suivantes)	
Nombre de joueurs licenciés F.F.E ayant fourni une attestation sur l'honneur (faute de pouvoir présenter leur licence valable pour la saison en cours) Rappel : l'arbitre doit impérativement joindre ces attestations au rapport technique.	
Nombre de joueurs ayant pris une licence sur place : (et dont les noms figurent dans la liste ci-dessous)	
TOTAL (qui doit être égal au nombre de participants) :	

Liste des joueurs ayant pris une licence sur place :

Nom et prénom des nouveaux licenciés	Date de naissance

Faire une seconde liste si besoin.

Nom et adresse du responsable local de ces prises de licences :

.....

.....

Ces nouvelles licences figurent sur l'état-navette du club de

Je soussigné(arbitre principal) **certifie l'exactitude de ces données.** Je sais que ma responsabilité est pleinement engagée.

Date et signature de l'arbitre :

2.6 : Attestations sur l'honneur
Formulaire DNA / T7

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.....certifie sur l'honneur que je suis titulaire d'une licence
A valable pour la saison en cours.

Mon nom :

Mon prénom :

Mon adresse :

Mon numéro de licence :

Mon club :

Ligue d'appartenance :

Date et signature

Formulaire DNA / T8

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.....certifie sur l'honneur que je suis titulaire d'une licence
B valable pour la saison en cours.

Mon nom :

Mon prénom :

Mon adresse :

Mon numéro de licence :

Mon club :

Ligue d'appartenance :

Date et signature



**FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE**

FICHE de CALCUL des DROITS d'HOMOLOGATION

Pour des tournois à cadence lente.

Ce document, avec le chèque des Droits d'homologation à l'ordre de la F.F.E., doit être expédié avec le rapport technique du tournoi à la Fédération Française des Echecs, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines Cedex
Les droits d'homologation s'élèvent à 7% du montant total des inscriptions pour les tournois homologués. Pour les tournois fermés à normes de titre international, ceux qui sont organisés en partenariat avec la F.F.E. sont exonérés de droits, les autres ont des droits d'homologation fixes :
150 Euros pour un tournoi de Maîtres – 300 Euros pour un tournoi de Grands Maîtres.

Nom de l'événement :

Numéro d'homologation FFE:

Date(s) de l'événement : du au

Lieu (commune, département, ligue) :

Nom, prénom et coordonnées de l'organisateur :

TOURNOI OPEN SUISSE : Calcul du montant total des inscriptions

	Nombre	Montant	=	Total
Seniors Plein tarif	x		=	
Seniors Tarif réduit	x		=	
Séniors Tarif supplément	x		=	
Jeunes (-20ans) Plein tarif	x		=	
Jeunes (-20ans) Tarif réduit	x		=	
Jeunes (-20ans) Tarif supp	x		=	
Invités	x		=	
Totaux			x	7 %
			=	

Droits d'homologation :

AUTRES TOURNOIS

Toutes Rondes, Matches ou Eliminations

Total des Inscriptions

X 7 % =

Ou Tournoi à Norme de MI

Fixe **150 €**

Ou Tournoi à Norme de GMI

Fixe **300 €**

Montant =

Partenariat F.F.E.

Exonération

Droits d'homologation

Total =

Fait à.....

Le

Signature de l'arbitre

Signature de l'organisateur



**FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Avertissement Ecrit**

Identification de l'arbitre rédacteur

Nom et prénom :
Numéro de licence :
Titre :

Caractéristiques techniques du tournoi

Nom :
Numéro d'homologation FFE :
Dates du tournoi :

En application de l'article 13.4 des règles du jeu, l'arbitre principal inflige un avertissement écrit à :

Identification du joueur sanctionné

Nom et prénom :
Numéro de licence :
Adresse postale :

MOTIF de l'AVERTISSEMENT

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature de l'arbitre :

.....

Selon l'article 34.2 du Règlement Intérieur de la DNA, tout avertissement écrit donné à un joueur par un arbitre est archivé pendant 2 ans par le Directeur des Sanctions. Le deuxième avertissement donné au même joueur entraîne une suspension individuelle de participer aux compétitions homologuées.

- de 8 mois pour 2 avertissements écrits donnés sur une période de 1 an
- de 4 mois pour 2 avertissements écrits donnés sur une période de 2 ans.

L'avertissement est remis au joueur et affiché dans la salle de jeu. Si le joueur est absent, l'arbitre se charge d'informer le joueur averti par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le joueur a la possibilité de faire appel de l'avertissement dans un délai de 7 jours à compter de la date de réception, devant la commission d'appel sportif. L'appel a un caractère suspensif. Lorsque la décision concernant le 2e appel est définitive, elle est publiée dans le Bulletin des Arbitres et communiquée au service gestionnaire des fichiers des licenciés pour diffusion de la liste des suspendus en annexe à ces fichiers.

Destinataires : intéressé, arbitres, DTS DNA FFE

3.1 : Barème d'indemnisation de l'arbitre

1) PRINCIPES GENERAUX

- ❑ Ce barème a comme base une constante appelée « P ». La valeur de « P » est égale à **17 euros** au 01 janvier 2010. Elle peut être réactualisée par le Comité Directeur de la F.F.E (*remarque : jadis, cette constante correspondait à la part fédérale d'une licence senior. Cette correspondance n'est plus appliquée*).
- ❑ Le calcul de l'indemnité est valable pour l'arbitre principal. L'arbitre adjoint, dès lors qu'il est titulaire d'un titre, perçoit une demi-indemnité (sauf cas particuliers définis en l'article 5), est hébergé, et reçoit des frais de déplacements. L'arbitre stagiaire ne perçoit aucune indemnité, mais est hébergé. L'organisateur n'est pas tenu de lui verser des frais de déplacements. La présence d'un arbitre candidat n'implique aucune obligation de la part de l'organisateur.
- ❑ Rappel des quotas : un arbitre par tranche de 100 joueurs. *Exemple pour 120 joueurs : un arbitre principal + un arbitre adjoint (titré, stagiaire ou candidat)*.
- ❑ L'indemnité journalière d'un arbitre est comprise **entre 50 € (plancher) et 85 € (plafond)**. Des dispositions spécifiques sont appliquées dans certains cas définis au paragraphe 5.
- ❑ Dès lors qu'un tournoi est homologué, l'organisateur est tenu de faire appel à un arbitre fédéral ayant au moins le titre minimal requis (voir Livre de la Fédération : tournois homologués). L'indemnisation de l'arbitre est obligatoire et doit nécessairement figurer dans le budget de l'événement. Si un arbitre fait don d'une somme correspondant partiellement ou totalement au montant de l'indemnité due, cette opération apparaît à la fois en dépenses (ligne budgétaire « arbitrage ») et en recettes (don).
- ❑ Le paiement de l'indemnité s'effectue avant le début de la dernière ronde. Une fiche d'indemnisation, signée par l'arbitre et par l'organisateur, est établie en double exemplaire.

2) FRAIS DE DEPLACEMENTS

- ❑ L'arbitre doit nécessairement utiliser son véhicule :
 - option 1 : **0,30 € / km (tarif indicatif, se reporter au tarif en vigueur de la FFE) +** remboursement des péages sur présentation des justificatifs.
 - option 2 : frais réels (s'il n'y a pas eu accord préalable entre l'organisateur et l'arbitre, l'option 1 est systématiquement adoptée).
- ❑ L'arbitre ne doit pas utiliser son véhicule : tarif S.N.C.F 2^{ème} classe, augmenté d'un forfait « petits déplacements » d'un montant de **20 euros**.

3) HEBERGEMENT

Il est parfois nécessaire de prévoir pour l'arbitre un hébergement. Ce dernier comprend alors les nuitées en hôtel 2 étoiles ou équivalent et les repas. Tarif (au 1/09/05) : **un repas = 15€** s'il n'y a ni pension complète, ni repas préparés par le comité organisateur.

4) MISE A DISPOSITION D'UN ORDINATEUR PERSONNEL, FRAIS DIVERS

Si l'arbitre apporte le matériel informatique nécessaire à la gestion du tournoi, l'organisateur lui verse **un forfait de 40 euros**.

Tous les frais que l'arbitre a pu engager pour l'arbitrage concerné (courrier, frais de téléphone, papeterie, etc) sont remboursés sur présentation de justificatifs ou d'attestations sur l'honneur.

5) CALCUL DES INDEMNITES

❑ **Matches officiels organisés par la F.F.E, la Ligue, le C.D.J.E, le club : I = 50 par jour**

Pour les matches nécessitant la présence de plusieurs arbitres, chaque arbitre, même lorsqu'il est adjoint (dès lors qu'il est titré) perçoit la somme de 50 € (pas d'application de la règle de la demi-indemnité).

❑ **Tarifs adoptés pour deux grands événements nationaux :**

Dans la mesure où le matériel informatique est fourni lors des Championnats de France, les arbitres ne recevront pas d'indemnité pour ce matériel

-Championnats de France des jeunes :

425 euros pour le superviseur et pour chaque arbitre principal responsable des catégories suivantes : juniors, cadets, minimes, benjamins, pupilles.

370 euros pour chaque arbitre principal responsable des catégories suivantes : poussins, petits poussins.

Adjoints (titulaires d'un titre) : **250 €**

-Championnats de France :

-Superviseur et arbitres principaux = **425 €**

-Arbitres adjoints (dès lors qu'ils sont titrés, y compris AF4) = **250 €**

❑ **Tournois au système suisse (cadence non rapide)**

Soit I l'indemnité à verser à l'arbitre.

$$I = X \times P$$

$$X = A+B+C+D$$

(rappel : P est égal à 17 euros, voir paragraphe 1)

A = nombre de rondes

B = nombre de joueurs divisé par 20

C = nombre de joueurs titrés divisé par 10 (titrés : GM, MI, MF)

D = somme des prix du tournoi divisée par 1500

Les variables B, C et D sont arrondies à l'entier supérieur.

Exemple : soit un tournoi de 7 rondes en 5 jours, regroupant 285 joueurs dont 21 titrés. Total des prix versés aux joueurs = 6500 €

$$A = 7$$

$$B = 285 / 20 = 14,25 \text{ soit } 15$$

$$C = 21 / 10 = 2,1 \text{ soit } 3$$

$$D = 6500 / 1500 = 4,33 \text{ soit } 5$$

$$I = (7 + 15 + 3 + 5) \times 17 = 30 \times 17 = 510 \text{ euros}$$

Indemnisation d'un arbitre adjoint : $510 / 2 = 255 \text{ €}$

❑ **Tournois de parties rapides au système suisse**

Soit I l'indemnité à verser à l'arbitre.

R = nombre de rondes

D = somme des prix divisée par 1500

K = coefficient établi en fonction du nombre de joueurs

K = 0,4 jusqu'à 50 joueurs

K = 0,5 de 51 à 100 joueurs

K = 0,6 de 101 à 150 joueurs

K = 0,7 de 151 à 200 joueurs

K = 0,8 au delà de 200 joueurs

$$I = (K \times R \times P) + (D \times P)$$

Exemple N°1 : soit un tournoi de 5 rondes avec 45 joueurs. Pas de prix en espèces.

$$I = (0,4 \times 5 \times 17) = 2 \times 17 = 34 \text{ €}$$

Somme portée à 50 € en vertu de l'application du plancher (voir les principes généraux)

Exemple N°2 : soit un tournoi de 7 rondes avec 75 joueurs, 1000 € de prix.

$$I = (0,5 \times 7 \times 17) + (900/1500 \times 17) = 59,5 + 10,2 = 69,7 \text{ €}$$

Tournois toutes rondes

Rappel : le système de Scheveningen n'entre pas dans cette catégorie, mais dans celle des matchs.

I = indemnité à verser à l'arbitre

J = nombre de joueurs

D : somme (non arrondie) des prix divisée par 1500

$$\text{TOURNOIS A NORMES : } I = (2,5 \times J \times P) + (D \times P)$$

$$\text{AUTRES TOURNOIS : } I = (1,5 \times J \times P) + (D \times P)$$

Exemple : Soit un tournoi fermé à normes, 10 joueurs, 9 rondes, 1 ronde par jour, total des prix versés aux joueurs = 2000 euros.

$$I = (2,5 \times 10 \times 17) + (2000/1500 \times 17) = 425 + (1,33 \times 17) \text{ soit } 425 + 22,6 = 447,6 \text{ €.}$$

Remarque : en vertu de l'application du plancher (voir les principes généraux) l'indemnité sera $9 \times 50\text{€} = 450\text{€}$.

3.2 : Fiche d'indemnisation de l'arbitre

Formulaire I2bis / DNA



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE Fiche d'indemnisation de l'arbitre

N° d'indemnité interne à l'arbitre : .. /20 ..
(Ex : fiche 20/2011 pour ma 20^{ème} manifestation arbitrée en 2011)

IDENTIFICATION DE L'ARBITRE

Nom et prénom de l'arbitre :
 Numéro de la licence FFE de l'arbitre :
 Adresse de l'arbitre :
 Date(s) de la manifestation échiquéenne :
 Nom de la manifestation échiquéenne :
 Numéro d'homologation F.F.E :
 Lieu (préciser la commune et le département) :

IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR

Nom (et adresse du siège social) de l'Association sportive organisatrice :

 Adresse postale :
 Téléphone :
 Adresse électronique :
 Nom du responsable de la manifestation :

Remboursement de Frais de déplacement

Option 1 : Frais kilométriques se reporter au tarif FFE + péages sur justificatifs	Total :€.
Option 2 : Tarif SNCF 2 ^{ème} classe +forfait petits déplacements	Total :€.
Don de l'arbitre :€
Montant de l'indemnité versée à l'arbitre :€	

Hébergement

Hôtel (standard hôtel 2 étoiles, pension complète ou demi-pension)	Total :€.
Repas (forfait de 15 € s'il n'y a ni pension complète, ni repas préparé) (.... repas)	Total :€.
Montant de l'indemnité versée à l'arbitre :€	

Mise à disposition d'un ordinateur personnel, Frais divers

Forfait 40 € pour fourniture de son matériel informatique	Total :€.
Frais engagés par l'arbitre (courriers, téléphone, papeterie, etc..) sur présence de justificatifs	Total :€.
Don de l'arbitre :€
Montant de l'indemnité versée à l'arbitre :€	

Indemnité d'arbitrage

Se référer pour le calcul aux règles définies dans le Livre de l'Arbitre
 Montant de l'indemnité versée à l'arbitre =€ (dont ..€ reversé au club)
*Rq : montant à déclarer dans les Bénéfices Non Commerciaux sur la déclaration fiscale,
 Sans charge sociale si le total annuel reste inférieur à 14,5 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (5274 € en 2012)*

TOTAL = €

Signature de l'arbitre

Date et Signature de l'organisateur

3.3 : Enquête forfait non justifié
Formulaire DNA / T9

Coordonnées de l'arbitre

--

....., le.....

Monsieur (Madame).....

Vous avez participé au tournoi de.....que vous avez abandonné avant la fin du tournoi, après la.....ronde sans me prévenir de votre départ. Vous avez donc été apparié contre une personne qui vous a attendu en vain.

Je vous prie de bien vouloir m'indiquer dans les plus brefs délais le motif justifié de votre abandon.

Sans réponse de votre part au plus tard le....., je serais hélas dans l'obligation, en tant qu'arbitre principal de ce tournoi, de signaler cet abandon non justifié à la Direction des Tournois (Fédération Française des Echecs) qui appliquerait à votre encontre une **suspension automatique de votre licence pour une durée de trois mois**, conformément aux règlements fédéraux.

Dans l'attente de votre réponse (*à me faire parvenir à l'adresse mentionnée dans le cadre ci-dessus : coordonnées de l'arbitre*), je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signature de l'arbitre du tournoi



DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Attestation de Stage Pratique

AFJ – AF4 - AF3 (*rayez la mention inutile*)

Stagiaire (Nom, prénom) :

N° FFE du stagiaire et Ligue :

Nom, dates du tournoi, ligue :

Cadence et nombres de rondes :

Arbitre principal (Nom, Prénom, Titre)

	<i>bien</i>	<i>à améliorer</i>	<i>remarques</i>
Gestion de tournoi <ul style="list-style-type: none">- matériel, réglage pendules...• pointage, contrôle des licences...• logiciel d'appariement : saisie joueurs, résultats, classements...• maîtrise des appariements, explications...• vérification résultats...• règles du jeu, mise à disposition, affichage...• calcul des prix...			
Gestion incidents, zeitnots			
Relations avec les joueurs <ul style="list-style-type: none">• présence• confort joueurs			
Relations avec l'organisateur			

Au vu des éléments observés ci-dessus, j'atteste en ma qualité d'arbitre principal que le stagiaire

est apte à prétendre au titre d'arbitre fédéral (**indiquez le niveau AFJ, AF4 ou AF3**) AF...

doit effectuer un nouveau stage pratique

Fait à _____

Signature :